DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 10 Octobre à 18 heures Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

03 Octobre 1991 03 Octobre 1991

ETAIENT PRESENTS: MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, BERLAND, GAVEN, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Adjoints
M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, Mme FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, Mme PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : Mme LISION par M. MOST, Maire

M. DINDINAUD par M. LE GUEUT

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALCHER, ALONSO, BARRIERE, MOULINEAU

Nombre de Conseillers

en exercice : 32 Nombre de Présents : 26 Nombre de Votants : 28

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : CONSTRUCTION D'UN CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Approbation du dossier d'APPEL D'OFFRES

Demande de Subvention

VOTE : UNANIMITE

Monsieur le Rapporteur expose :

Suite à l'aménagement du parking du Garden, l'association "Club Santé Loisirs Jeunes" a été installée, à titre provisoire, sur le terrains des éclaireurs de France rue Henri DUNANT.

Il est nécessaire de construire des locaux neufs en dur. Le terrain d'assiette envisagé est un terrain communal situé place de la Renaissance.

Le coût d'objectif de l'opération est estimé à 800.000 Francs T.T.C.

La Ville peut bénéficier de subventions de la Caisse d'allocations familiales et de Jeunesse et Sports.

Le cabinet ARCHIPEL en collaboration avec les Services Techniques de la Ville a élaboré un dossier de Consultation d'entreprises sous forme d'appel d'offres ouvert conformément aux article 295 à 300 du Code des Marchés Publics.

Le dossier est décomposé en 11 lots :

- 1 V.R.D.
- 2 GROS OEUVRE
- 3 ossature bois (ou métallique)
- 4 cloison séche isolation
- 5 menuiserie bois
- 6 menuiserie P.V.C.
- 7 revêtement de sol
- 8 électricité chauffage
- 9 plomberie
- 10 étanchéïté
- 11 peinture

Il est demandé à l'assemblée Municipale d'approuver le dossier d'appel d'offres tel que présenté, et de solliciter de la Caisse d'Allocations familiales et de Jeunesse et Sports les subventions au taux le plus élevé pour la réalisation de ce programme.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- VU le dossier de consultation
- VU l'avis favorable de la Commission des travaux

D E C I D E

- d'approuver le dossier d'appel d'offres ouvert pour la construction d'un Centre de Loisirs sans Hébergement établi en application des article 295 à 300 du Code des Marchés Publics.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer les Marchés à intervenir avec les entreprises retenues par la Commission d'ouverture des plis.
- de solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales, l'octroi de subventions au taux le plus élevé pour la réalisation du projet.
- d'imputer la dépense correspondante sur le chapitre 904 94 article 232 - 86 du Budget

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits Ont signé au Registre MM. les Membres Présents,

Pour extrait conforme, Pour le Maire, Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort le 30 Octobre 1991 Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982 Certifié Conforme Mairie de Royan Par délégation du Maire Le Secrétaire Général Adjoint